

Les Commissions Administratives Paritaires

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) constituées pour chaque catégorie (A, B ou C), émettent un avis sur certaines situations individuelles concernant les carrières des fonctionnaires (stagiaire ou titulaire). Exemple : refus de titularisation, refus de formation, sanctions disciplinaires autres que le 1^{er} groupe, refus de formation syndicale, refus de temps partiel, refus de télétravail, refus à une demande de congé au titre du compte épargne temps, ...

Cette saisine se fait par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission Administrative Paritaire.

Depuis 2021 la loi réduit considérablement le rôle de la CAP : les avancements de grade, les promotions et les mutations internes ne seront plus soumis à son avis. Néanmoins, une réunion des avancements de grade et promotion interne a été mise en place au sein du Conseil Départemental. Vos représentant(e)s du personnel continuent donc à vous représenter.

Les agents peuvent choisir un(e) représentant(e)



syndical pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre les décisions individuelles défavorables en matière de promotion interne, d'avancement de grade et de mutation interne. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du syndicat.

Les CAP sont composées d'agents du Conseil Départemental donc vos collègues.

Ils et elles sont élu(e)s pour un mandat de quatre ans.

CAP C Membres CFDT élus avec 54,77% des voix

Titulaires : Eric MORIO Agent spécialisé en espaces extérieurs, DI/DB ; Sandrine PAUTONNIER Agent d'accueil spécialisé, 3DM/LDA ; Vincent NEVEU Projeteur routier DI/DRR ;

Suppléant(e)s : Samuel PERRIN Chef de cuisine, DRE/DE ; Fanny CORDELET-JUSTICE Instructeur des allocations individuel de solidarité, DA/SASH ; Johan PIERREL Veilleur de nuit DS/DPE ;

CAP B Membres CFDT élus avec 73,24% des voix

Titulaires : Nicolas HASLE Technicien grand travaux, DI/DGP ; Alexia JARRY Gestionnaire adoption, DS/DPE ; Laurent MARTEAU Chef de cuisine centrale, DRE/DE ;

Suppléant(e)s : Adeline VIVIEN Technicienne d'études routières, DI/DRR ; Séverine PINÇON Gestionnaire administrative, DS/DIL ; Nicolas LE GUILLOU Responsable d'unité DI/DRR

CAP A Membres CFDT élus avec 82,95% des voix

Titulaires : Véronique LESIOURD Permanente syndicale ; Philippe SABOUREAU Administrateur fonctionnel DRE/DTI ; Brigitte HUREAU Permanente syndicale ; Charly SEIGNEURET Sage-Femme DS/DPMI

Suppléant(e)s : Martine LE BRIS Chargé de mission DAG/DDCT ; Vanessa DELAUNAY Conseillère en économie sociale et familiale DS/DASP ; Céline DELATTRE Evalueur insertion DS/DIL ; Gaëtane JARDIN Référent éducatif DS/DPE

La Commission Consultative Paritaire (la CAP des contractuels)

Elus avec 100% des voix

Titulaires : Jacky LAIGRE Assistant Familial DS/DPE ; Emilie BESNARD Instructeur des allocations individuel de solidarité, DA/SASH ; Florence LAUNAY Psychologue DS/DPE ; Katy PAILLARD Assistante Familiale DS/DPE ; Renaud PENLOU Guide Conférencier DPC/ DP ; Suzy LESTIENNE Assistante sociale DS/DASP

Suppléant(e)s : Valérie MOQUET Assistante Familiale DS/DPE ; Christelle REILLON Assistante Familiale DS/DPE ; Isabelle GOMELET Assistante Familiale DS/DPE ; Stéphanie GARNIER Assistante Familiale DS/DPE ; Pascale DAHAN Assistante Familiale DS/DPE

LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue et de négociation avec les élus du Conseil Départemental.

Il émet un avis sur les questions d'organisation générale du travail et fonctionnement de services : organigramme, durée du travail, suppression de poste, lignes directrices en matière de promotion, qualité des services rendus, orientations sur les politiques des ressources humaines, les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail...

Le CST est composé d'élus du Conseil Départemental et de représentants du personnel. Il comporte des membres titulaires et des membres suppléants.

L'autorité territoriale est tenue de recueillir l'avis du CST chaque fois que les textes le prévoient, mais elle n'est pas liée par ces avis.

**Membres CFDT du CST élus avec 67,32% des voix
4 sièges sur 6**

Titulaires : Véronique LESIOURD Permanente syndicale ; Nicolas HASLE Technicien grand travaux, DI/DGP ; Brigitte HUREAU Permanente syndicale ; Eric MORIO Agent spécialisé en espaces extérieurs, ;

Suppléant(e)s : Adeline VIVIEN Technicienne d'études routières, DI/DRR ; Samuel PERRIN Chef de cuisine, DRE/DE ; Katy PAILLARD Assistante Familiale DS/DPE ; Philippe SABOUREAU Administrateur fonctionnel DRE/DTI ;

Membres de la formation spécialisée

Attributions relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion, aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils

numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes

Membres CFDT

Titulaires : Nicolas HASLE Technicien grand travaux, DI/DGP Philippe SABOUREAU Administrateur fonctionnel DRE/DTI ; Brigitte HUREAU Permanente syndicale ; Adeline VIVIEN Technicienne d'études routières, DI/DRR ;

Suppléant(e)s : Séverine CHUREAU responsable d'unité DPC/DAD ; Françoise TESSIER Référente éducative DS/DPE ; Vincent NEVEU Projeteur routier DI/DRR ; Suzy LESTIENNE Assistante sociale DS/DASP

Conseil Médical Plénier

Le Conseil médical plénier est une instance consultative médicale qui donne des avis sur la situation des agents titulaires CNRACL en lien avec la maladie professionnelle, les accidents de services, accident de trajet et la retraite invalidité. Elle se compose de médecins, de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

Vos représentants CFDT :

Catégorie A :

Titulaire : Véronique LESIOURD

Suppléantes : Brigitte HUREAU et Martine LE BRIS

Catégorie B :

Titulaire : Nicolas HASLE

Suppléantes : Alexia JARRY et Séverine PINÇON

Catégorie C :

Titulaire : Sandrine PAUTONNIER

Suppléant(e) : et Fanny CORDELET-JUSTICE et Samuel PERRIN

Cfdt:



Instances représentatives du Conseil Départemental

VOS ELUS CFDT



1^{ère} organisation syndicale Merci de votre confiance

Nos coordonnées

Cfdt@lamayenne.fr
02.43.66.52.61 ou 07.69.20.32.01